

MAITRISER LA NOTION DE FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA103	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1278,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Définir la faute inexcusable de l'employeur dans ses contextes juridiques
- Analyser les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants analysent la jurisprudence, détaillent ensuite la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable et en analysent les conséquences.

Enfin, ils abordent, à partir d'exemples réels, l'assurance de la faute inexcusable.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Situer la faute inexcusable dans son contexte historique et juridique
 - 1. Connaître les principes juridiques qui réglementent les accidents du travail
 - 2. Dégager les critères de la faute inexcusable
 - 3. Définir la fonction de l'assureur de responsabilité civile
- B. Identifier et gérer un dossier de faute inexcusable
 - 1. Connaître les règles de procédure
 - 2. Évaluer et régler les préjudices
- C. Analyser les conséquences de la faute inexcusable
 - 1. Pour la victime
 - 2. Pour l'entreprise
 - 3. Pour l'assureur
 - 4. Recours après faute inexcusable

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles

Débutants en gestion du risque d'entreprise

Souscripteurs

Conseillers clientèle

Agents généraux

Courtiers

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - AA121

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1278,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 25/11/2024 à 20:47